

L&J Ré

Société Anonyme au capital de 1 500 000 euros
Siège social : 41, rue Martre - 92117 CLICHY CEDEX
413 178 740 R.C.S. NANTERRE
Exercice social du 01/01/2021 au 31/12/2021
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 25 mai 2022

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 ET AU 31 DECEMBRE 2020 (en Keuros)

ACTIF	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
Créances	3 362	2 060
Créa. nées d'op. de réassurance : ALLIANZ PRIMES...	2 964	2 060
Autres créances	398	0
- Etat, org. de sécurité soc., collectivités publiques	398	0
Autres actifs	20 462	16 738
- Comptes courants et caisse FINVAL	20 462	16 738
TOTAL ACTIF	23 824	18 798

PASSIF	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
Capitaux propres	15 673	16 019
- Cap. soc. ou fds d'éts et fds social complémentaire ..	1 500	1 500
- Réserve légale	150	150
- Réserves réglementées	5 451	5 451
- Report à nouveau	8 918	5 335
- Résultat de l'exercice	- 345	3 582
Provisions techniques brutes	8 029	1 622
- Provisions pour sinistres (non-vie)	8 029	1 622
Autres dettes	95	1 131
- Dettes nées d'opérations de réassurance	94	688
- De créanciers divers	1	443
Comptes de régularisation - Passif	28	27
TOTAL PASSIF	23 824	18 798

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR LA PERIODE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021 ET POUR LA PERIODE DU 01/01/2020 AU 31/12/2021 (en Keuros).

Compte technique assurance non-vie	01/01/2021 - 31/12/2021			01/01/2020 - 31/12/2020
	Opérations brutes	Cession et rétro	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises, nettes de réassurance	7 151	0	7 151	7 287
- Primes brutes émises	7 151	0	7 151	7 287
Charge de sinistres, nette de réassurance	- 6 772	0	- 6 772	- 2 290
- Montants payés	- 366	0	- 366	- 7 932
- Var. de la prov. pour sinistres	- 6 406	0	- 6 406	5 643
Frais d'acquisition et d'admin.	- 615	0	- 615	- 902
- Frais d'acquisition	- 344	0	- 344	- 642
- Frais administratifs	- 271	0	- 271	- 260
RESULTAT TECH. NON-VIE	-	-	- 236	4 096

Compte non technique	01/01/2021 - 31/12/2021	01/01/2020 - 31/12/2020
Résultat technique de l'assurance non-vie	- 236	4 096
Produit des placements	-	8
- Autres produits des placements	0	8
Charges des placements	- 109	- 101
- Charges de gestion des placements	- 109	- 101
Impôt sur résultat	-	- 420
RESULTAT DE L'ANNEE	- 345	3 582

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2021.

1 - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE. Suite à la survenance d'un sinistre important en décembre 2021, la Société a comptabilisé un IBNeR d'un montant de 5 000 000 €. En effet, à ce jour l'estimation n'est pas encore connue, L&J Ré a donc préféré comptabiliser un montant à hauteur de la portée du traité. Mis à part ce sinistre important, il n'y a pas eu d'autres événements significatifs au cours de l'année 2021. Suite à la propagation de la pandémie Covid-19, le management n'a pas identifié d'impact sur les opérations de la Société qui soit lié à cet événement. Le Conseil d'administration a noté que la Société ne présentait pas de risque majeur de non continuité d'exploitation à la date d'arrêt de ces comptes annuels ; au 31/12/2021.

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES. Les états financiers sont présentés en euros. Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (le règlement ANC n° 2015-11 du 26/11/2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance). Les principales méthodes utilisées sont les suivantes : les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique ; les méthodes retenues pour établir les comptes, sont indiquées dans les notes ci-après, seuls les points présentant un caractère significatif ont été mentionnés. **2.1. Impôt sur les bénéfices.** La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale de l'OREAL S.A. dont le siège social est situé 14, rue Royale, 75008 PARIS (632 012 100 R.C.S. PARIS). **2.2. Actifs incorporels.** Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'achat, incluant les frais d'acquisition. Il s'agit de frais de 1^{er} établissement. Ils sont totalement amortis. **2.3. Créances nées d'opérations de réassurance et autres créances.** Les créances nées d'opérations de réassurance sont inscrites à leur valeur nominale et, le cas échéant, font l'objet d'une provision en fonction du degré de leur irrécouvrabilité. Les autres créances inscrites au bilan font l'objet d'une appréciation cas par cas. **2.4. Provisions techniques.** Les méthodes de détermination des provisions techniques sont les suivantes : **Provisions pour primes non acquises.** Les provisions pour primes non acquises en cours sont calculées brutes de commissions de cession par contrat de réassurance au prorata de la durée restant à couvrir avant le terme de la garantie. En cours de vie d'un contrat pluriannuel, les droits et obligations sont comptabilisés dès lors que les

conditions de transfert de risques sont définitivement acquises à la date d'arrêt des comptes. **Provisions pour sinistres.** Les provisions sont constituées, dossier par dossier, sur la base des rapports et des estimations individuelles reçus des compagnies cédantes. Elles incluent également une estimation sur la base de l'expérience, pour les sinistres tardifs (IBNR) et les dépenses afférentes. A la clôture de chacun des exercices suivants, les provisions seront ajustées en fonction des informations disponibles. Afin d'estimer le coût final de la sinistralité de la captive L&J Ré SA, deux types de sinistres sont à évaluer : 1. Les sinistres survenus mais sous-provisionnés, 2. Les sinistres survenus mais non encore observables. Ces sinistres sont réunis sous l'appellation d'IBNR dans les états financiers de L&J Ré et leur montant total brut de réassurance s'élève à 5 680 KEUR pour la branche Dommages. La détermination des IBNR résulte d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel au jugement d'expert pour estimer la charge à l'ultime. **2.5. Provisions pour risques et charges.** Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions. **2.6. Comptes de régularisation.** Les frais d'acquisition relatifs aux primes de réassurance non-acquises sont reportés et sont inscrits à l'actif du bilan. Les commissions sur primes cédées aux réassureurs, reportées à la clôture de l'exercice, sont inscrites au passif du bilan. **2.7. Opérations en devises.** Les comptes de la Société sont tenus suivant le système pluri-monnaire et les comptes annuels sont exprimés en Euros. Les opérations libellées en devises étrangères (autres que transactions de réassurance) sont converties en Euros au cours de change en vigueur à la fin du mois précédant leur survenance. A la date de clôture de l'exercice, les créances et dettes libellées en une devise autre que l'Euro sont converties en Euro sur base du cours de change en vigueur à cette date. Les opérations de réassurance (primes et sinistres) sont converties en EUR au cours de change contractuel. Ces mêmes transactions sont réglées en EUR et ne génèrent donc pas de différences de change. En application des principes énoncés par le règlement CRC n° 2007-07 du 14/12/2007, le traitement comptable de l'effet des variations de cours de change repose sur la distinction des opérations de change selon deux catégories : les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change « structurelle » dont les différences de conversion sont enregistrées dans des sous-comptes « écarts de conversion ». Les éléments « structurels » n'étant pas destinés à être réalisés, leur valorisation n'est pas affectée par la volatilité des cours de change ; les opérations générant une position de change « opérationnelle » dont les différences de change sont comptabilisées en « pertes et gains de change » depuis le 01/01/2008. **2.8. Consolidation.** Les comptes de la société sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de L'OREAL S.A.

3 - NOTE SUR LE BILAN (en Keuros sauf indication contraire). Répartition des placements au 31/12/2021. Comptes courants, C/C FINVAL EUROS et Total, (Devise EUR) : 20 462, Pourcentage : 100,00. **Echéances des créances et des dettes.**

Créances	2021			2020
	Durée résiduelle		Total	
	Jusqu'à un an	De plus de un an à moins de 5 ans		
Créa. s/op. de réassurance	2 922	42	2 964	2 060
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	398	-	398	0
TOTAL	3 320	42	3 362	2 060

Dettes	2021		2020
	Durée résiduelle	Total	
Dettes sur opérations de réassurance	94	94	688
Autres dettes	1	1	443
TOTAL	95	95	1 131

Comptes de régularisation actif et passif. Actif. Néant. **Passif.** Autres comptes de régularisation et Total, 2021 : 28, 2020 : 27. **Suivi des capitaux propres.** Le capital social de 1 500 000 EUR se compose de 1 000 000 actions de 1,50 € entièrement libérées. L'actionnariat de la société se décompose comme suit : L'OREAL : 999 999 actions et HOLDIAL : 1 action. Le résultat de l'exercice 2020 a été affecté au poste « Report à Nouveau » (RAN).

	31/12/2020	Affectation résultat	Résultat de la période	31/12/2021
Capital social	1 500	-	-	1 500
Réserve légale	150	-	-	150
Autres réserves	5 451	-	-	5 451
RAN	5 335	3 582	-	8 918
Résultat de l'exercice	3 582	- 3 582	- 345	- 345
TOTAL	16 018	0	- 345	15 673

Information sur les parties liées (en euros). La société L&J Ré a conclu les transactions ci-dessous avec des parties liées :

Désignation de la partie	Nature du lien	Désignation de la transaction	Profit généré
FINVAL	Partie liée entrant dans le périmètre de consolidation	Rémunération du compte courant bancaire	2
FINVAL	Partie liée entrant dans le périmètre de consolidation	Frais sur le compte courant bancaire	- 1 044
FINVAL	Partie liée entrant dans le périmètre de consolidation	Intérêts débiteurs	- 106 946

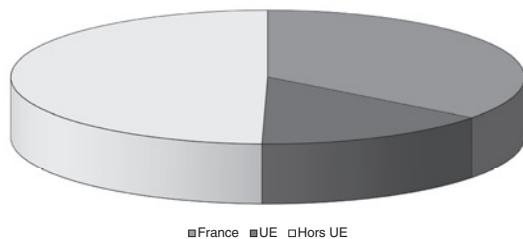
Engagements hors-bilan. Néant.

4 - NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT (en Keuros). Primes acquises. Primes brutes émises, 31/12/2021 : 7 151, 31/12/2020 : 7 287, Total Primes brutes et nettes acquises, 31/12/2021 : 7 151, 31/12/2020 : 7 287, Variation : - 1,87 %. Le volume des primes acquises, nettes de réassurance, a atteint 7 150 720 EUR durant l'exercice contre 7 287 209 EUR en 2020, soit une variation de - 1,87 %. Le montant des commissions afférentes aux acceptations 2021 s'élève à 344 340 EUR.

Détail des primes brutes émises par zone géographique. Répartition des primes brutes de réassurance de la société L&J Ré.

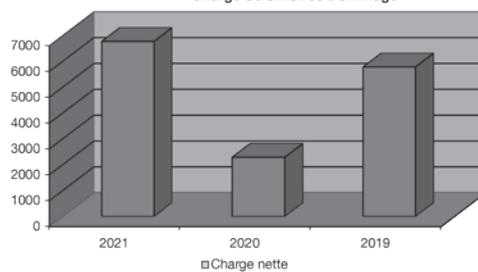
	France	UE	Hors UE	Total
Dommage.....	2 534	1 067	3 550	7 151
TOTAL	2 534	1 067	3 550	7 151
Pourcentage.....	35 %	15 %	50 %	100 %

Répartition des primes émises par zone



Dommage	2021	2020	2019
Charge nette	6 772	2 290	5 783

Charge de sinistres Dommage



Détail des opérations techniques par exercice d'assurance. Evolution au cours des 5 derniers exercices.

Année comptable	Exercices d'assurance				
	2017	2018	2019	2020	2021
2017 :					
- Règlements sinistres	241	-	-	-	-
- Provisions sinistres	6 257	-	-	-	-
- Provisions IBNR	243	-	-	-	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE	6 740	-	-	-	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE CUMULEE	6 740	-	-	-	-
Primes acquises cumulées	6 726	-	-	-	-
Rapport : Sinistres/Primes acquises	100 %	na	na	na	na
2018 :					
- Règlements sinistres	5 703	6	-	-	-
- Provisions sinistres	- 5 154	6 366	-	-	-
- Provisions IBNR	- 322	667	-	-	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE	226	7 039	-	-	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE CUMULEE	6 966	7 039	-	-	-
Primes acquises cumulées	6 726	6 955	-	-	-
Rapport : Sinistres/Primes acquises	100 %	101 %	na	na	na
2019 :					
- Règlements sinistres	1 189	4 032	1 344	-	-
- Provisions sinistres	- 1 025	- 5 716	1 055	-	-
- Provisions IBNR	61	- 767	5 601	-	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE	225	- 2 451	8 000	-	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE CUMULEE	7 191	4 588	8 000	-	-
Primes acquises cumulées	6 726	6 955	7 224	-	-
Frais d'acquisitions	827	653	668	-	-
Rapport : Sinistres/Primes acquises	119 %	75 %	120 %	na	na
2020 :					
- Règlements sinistres	151	602	6 312	867	-
- Provisions sinistres	- 77	- 644	- 917	773	-
- Provisions IBNR	227	201	- 5 601	394	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE	302	159	- 205	2 034	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE CUMULEE	7 493	4 748	7 795	2 034	-
Primes acquises cumulées	6 724	6 969	7 219	7 280	-
Frais d'acquisitions	827	655	666	642	-
Rapport : Sinistres/Primes acquises	124 %	78 %	117 %	37 %	na
2021 :					
- Règlements sinistres	93	- 127	- 177	423	153
- Provisions sinistres	3	- 5	- 9	- 645	2 087
- Provisions IBNR	- 142	21	71	- 378	5 404
TOTAL CHARGE DE SINISTRE	- 47	- 111	- 114	- 600	7 644
TOTAL CHARGE DE SINISTRE CUMULEE	7 446	4 636	7 680	1 434	7 644
Primes acquises cumulées	6 726	6 952	7 198	7 297	7 245
Frais d'acquisitions	676	660	664	648	603
Rapport : Sinistres/Primes acquises	121 %	76 %	116 %	29 %	114 %

Détail du résultat financier. Revenu des placements. Au 31/12/2021, L&J Ré a placé sa trésorerie auprès de FINVAL (centrale de trésorerie du groupe L'OREAL). **Résultat de change.** Le résultat de change généré en 2021 est de - 211,30 EUR contre 7 766,19 EUR en 2020. Les primes enregistrées au cours de l'année 2021 ont été saisies dans la devise d'origine du pays et converties en EUR au taux de change contractuel. **Ventilation des produits et charges des placements.** Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...). Concernant des entreprises liées : - 108, Concernant les autres entreprises : - 1, Total : - 109.

Détail de la charge d'impôts. Impôts exigibles et Total, 2021 : néant, 2020 : - 420. **Intégration fiscale. Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale.** A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1998, la société L&J Ré est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe L'OREAL SA. **Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés.** La filiale supportera une charge d'impôt égale à l'impôt théorique individuel. Les économies d'impôts ou charges d'impôts réalisées ou subies par le Groupe à raison du régime du Groupe seront conservées ou supportées par la Mère. **Nature de la rubrique « Impôts sur les bénéfices ».** Néant. **Déficits reportables (en KEUR).**

	Dans le cadre de l'intégration fiscale	Dans le cadre d'une imposition séparée
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	-	1 236
Déficits reportables.....	-	1 236
Déficits nés au titre de l'exercice...	345	345
TOTAL DES DEFICITS RESTANT A REPORTER	345	1 581

Rémunération allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et engagements de pension à l'égard des anciens membres de ces organes. Aucune rémunération n'a été allouée au titre de

l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction aux 31/12/2021 et 2020. Par ailleurs, il n'existe aucun engagement en matière de pensions de retraite à l'égard des anciens membres de ces organes au 31/12/2021 et 2020.

5 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE. L&J Ré a pris une participation dans un programme Cyber, cette intervention est limitée à 5 M€ par sinistre et par année d'assurance et intervient en excédant d'une franchise de 5 M€ et d'un point d'attachement de 60 M€. Le risque apparaît donc comme limité. Cette appréciation du risque se rattache, à la lecture du rapport « Lumière sur la Cyber Assurance 2021 », ed. AMRAE, où il est indiqué : « Le volume d'indemnisation de sinistres a, certes, été multiplié par 3 entre 2019 et 2020. Mais cette inflation n'est due qu'à 4 sinistres de très haute intensité (entre 10 et 40 M€ d'indemnisation chacun) déclarés par des grandes entreprises. Sans ces 4 sinistres, qui ne représentent que 1 % des sinistres indemnisés en 2020, les résultats techniques de l'ensemble de la ligne cyber auraient été identiques à ceux de 2019 ». Suite à l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, le management confirme ne pas avoir identifié d'impact significatif sur les opérations de la Société qui soit lié à cet événement post-clôture. Au niveau technique, les engagements de la Société ne couvrent pas des risques de guerre. Au niveau opérationnel, la Société continue à gérer normalement ses activités dans le strict respect des programmes d'embargos et sanctions économiques et des normes du groupe. Par ailleurs la Société et ne dispose pas d'actifs financiers liés à ce conflit. Le management continue par ailleurs à suivre la situation afin d'identifier d'éventuels impacts futurs sur les opérations de la Société.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021. L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 31/12/2021, s'élevant à (345 465,09 €) en totalité au compte « Report à nouveau » qui sera ramené de 8 917 628,77 € à 8 572 163,68 €. L'Assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société L&J Ré relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014. **Justification des appréciations - Points clés de l'audit.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Estimation des provisions techniques. Risque identifié.** Les provisions pour sinistres correspondent à la fois aux sinistres connus en fin d'exercice mais non encore réglés, et aux sinistres survenus mais non encore déclarés à la date de clôture. Au 31/12/2021, le montant de ces provisions pour sinistres est de 5 680 K€ bruts de réassurance. Comme indiqué au paragraphe 2.4 de l'annexe aux comptes annuels dans la rubrique « Provisions pour sinistres », l'évaluation de ces provisions résulte, d'une part de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques, et d'autre part de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel au jugement d'expert pour estimer la charge à l'ultime. L'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces provisions à la clôture et ce, en particulier pour les catégories d'assurance à déroulement long pour lesquelles l'incertitude inhérente et la probabilité de réalisation des prévisions sont en général plus importantes. Nous l'avons donc considéré comme un point clé de l'audit. **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés.** Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres, sur la base des informations qui nous communiquées, nous avons mis en œuvre l'approche suivante : évaluation de l'environnement de contrôle interne de l'entité, notamment quant à : la gestion des sinistres et en particulier l'évaluation des provisions dossier/dossier, au processus de détermination de la charge à l'ultime ; analyse de la fiabilité des données servant de base aux estimations ; examen du dénouement des estimations comptables des exercices précédents (boni/mali) ; examen de la pertinence des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable, des pratiques de marché, du contexte économique et financier. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les

comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. **Informations relatives au gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires. Désignation du Commissaire aux comptes.** Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société L&J Ré par l'Assemblée Générale du 30/09/2016. Au 31/12/2021, DELOITTE & ASSOCIES était dans la 6ème année de sa mission sans interruption. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels. Objectif et démarche d'audit.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Paris - La Défense, le 11 mai 2022, Le Commissaire aux comptes, DELOITTE & ASSOCIES : Estelle HUET.

Le rapport de gestion est mis à la disposition du public au siège social.